



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

La ministre de la Culture

à

Monsieur le Préfet
de la région Pays-de-la-Loire
Direction régionale
des affaires culturelles

Paris, le 4 octobre 2023

Réf. : 2023/D/13913

OBJET : Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 21 septembre 2023 : projet d'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) sur une partie du site patrimonial remarquable d'Angers (49)

PJ : Projet de PSMV

Lors de sa séance du 21 septembre 2023, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable** à l'unanimité au projet d'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur sur une partie du site patrimonial remarquable d'Angers, dont le périmètre est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application du II de l'article L.313-1 et de l'article R.313-11 du code de l'urbanisme.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments
historiques et des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

Proposition de plan de sauvegarde et de mise en valeur :

